

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 MAI 2026



L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	6
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Marc GRANET
Date de la convocation des conseillers	13 mai 2026
Date de l'affichage de la convocation	13 mai 2026



**PRÉSENTS :**

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD, Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amin BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Madame Maria ALVES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ, Madame Anissa TRIKI, Monsieur Daniel ARNOUD, Monsieur Vincent CAMUS, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Clémence CHAMOUSSET, **Conseillers Municipaux.,**

**POUVOIRS :**

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO  
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Sandrine CHAMBARETAUD  
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Laura STRULOVICI  
Monsieur Serge DOMINGUES donne pouvoir à Monsieur Stéphane PAVILLON  
Madame Achata TRAORÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel ARNOUD  
Madame Priscillia BRACH donne pouvoir à Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

**OBJET : Remise gracieuse**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment ses articles L.1617-1 à L.1617-5 et L.2121-29.

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 (article 193 alinéa 1) relatif à la gestion budgétaire et comptable publique précise qu'il appartient à l'assemblée délibérante de décider de l'octroi d'une remise gracieuse de la créance que la collectivité détient sur un tiers,

**Vu** la demande de recours gracieux demandant l'annulation de sa dette, formulée le 25 novembre 2025, par Mme BELHAJ BRAHIM Stéphanie,

**Vu** l'avis de la commission des finances qui s'est tenue le 11 mai 2026,

**Considérant** qu'il est proposé de renoncer à la créance relative à une adhésion à la ludothèque remontant à l'année 2017, au profit de Mme BELHAJ BRAHIM, au regard de ses difficultés financières,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, adjointe au maire déléguée aux finances et à la commande publique,

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>**

AUTORISE Monsieur le Maire à donner une suite favorable à la demande de remise gracieuse totale pour cette créance, qui s'élève à 33.78 €, au profit de Mme BELHAJ BRAHIM.

**Article 2**

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026

**Article 3**

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute formalité nécessaire.

**Article 4**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, au Trésorier Municipal, et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

**Adopté après le vote suivant :**

**35 votants dont 6 pouvoirs**

**29 pour dont 5 pouvoirs (Groupe majoritaire « Villeparisis avec Vous »)**

**6 abstentions dont 1 pouvoir (Unis pour Villeparisis et Tout devient Possible)**

Signature 	Signature 
<b>Frédéric BOUCHE</b> Maire	<b>Marc GRANET</b> Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260521-26\_12545-DE  
Date de télétransmission : 21/05/2026  
Date de réception préfecture : 21/05/2026